



CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX EN MILIEU RURAL

VICQ, 24, GRANDE RUE

Département
Les Yvelines
Arrondissement
Rambouillet
Population municipale
333 hab. (2010)

Livraison
mars 2013

Nombre de logements
4

Prix de revient
1 million €

La crise du logement ne touche pas seulement les grandes villes d'Île-de-France, les communes rurales font aussi face à des situations de mal logement. L'association Argos s'est constituée autour de cette réalité. Composée de bénévoles, elle n'avait ni les moyens ni les capacités de se constituer un patrimoine immobilier. En partenariat avec cette association, Freha a donc, à ce jour, réalisé 32 logements dans les Yvelines.

Il s'agit, pour Vicq, des 4 premiers logements sociaux de la commune. Le Maire a accepté de se défaire de son contingent au bénéfice de Proclia (Action Logement) avec, comme condition, que cela soit fait au béné-

fice des deux salariés de l'entreprise locale. Freha a souhaité construire des logements de qualité, respectueux de l'environnement et permettant aux locataires de maîtriser leurs charges. Ainsi, le chauffage du logement est assuré par des panneaux rayonnants, l'eau chaude sanitaire par des capteurs solaires installés en toiture associés à un ballon de stockage solaire monté en série avec un ballon d'eau chaude d'appoint électrique. D'autres éléments permettant de limiter la consommation des ressources naturelles ont été installés tels que des WC double chasse, des compteurs d'eau individuels, des mitigeurs thermostatiques.

LA CONSTRUCTION

Maître d'ouvrage	Freha
Maître d'œuvre	Gilles Kahn
Durée du chantier	14 mois
Surface habitable	266 m ²
Typologie des logements	2 T2 et 2 T3
Certificat H Q E	Qualitel et Habitat & Environnement
Prix de revient	1 million € TTC
Financement	<ul style="list-style-type: none"> 19,5 % Subvention État 14,7 % Subvention Région ÎdF 8,1 % Subvention commune de Vicq 8,1 % Subvention Fondation Abbé Pierre 25,2 % Prêt CDC 24,4 % Prêt Action Logement Procilia

Le montant des subventions représente 50,4 % du prix de revient de cette opération.

LA LOCATION

Locataires

Ménages modestes dont les faibles ressources leur permettent l'accès au logement très social.

Attribution des logements

1 Préfecture, 3 Procilia

Loyer mensuel

5,70 € m² (APL non déduite)

Exemple

T3 de 85 m², loyer mensuel de 483 €

Charges locatives mensuelles

1 €/m²

2 jardins privatifs

18,94 € mensuel le jardin

8 places de parkings

(dont 2 réservées handicapés)

15,79 € mensuel la place

